



AMNESTY  
INTERNATIONAL  
Belgique francophone  
asbl

GROUPE N° 31

Responsable: Robert Frausonlet

Adresse: rue du Jardinage 32

Localité: 1080 - Bruxelles - Belgique

REPUBLICA DE CHILE  
PRESIDENCIA  
REGISTRO Y ARCHIVO

N.R.

82/23534

1 OCT 92

Bruxelles le 5 octobre 1992

**ARCHIVU**

*Le Monde et le Président,*

Cette année 1992 étant célébrée dans de nombreux pays comme le 500<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, en tant que membre d'Amnesty International, mouvement qui s'oppose à toutes les violations des droits de l'homme dans le monde, je me sens concerné et préoccupé par le sort des populations indigènes.

Il me semble que ce soit un moment propice pour attirer votre attention sur les violations des droits de l'homme perpétrées à l'encontre des Mapuches, le plus important groupe indigène de votre pays, qui ont été traités avec cruauté depuis le coup d'Etat de 1973. Nous sommes fortement préoccupés par l'exécution extra-judiciaire de Nelson Wladimiro Curin Lincoquen en 1973.

Nous nous félicitons que des investigations soient menées sur les circonstances de sa mort, et nous espérons voir toute la vérité émerger au grand jour.

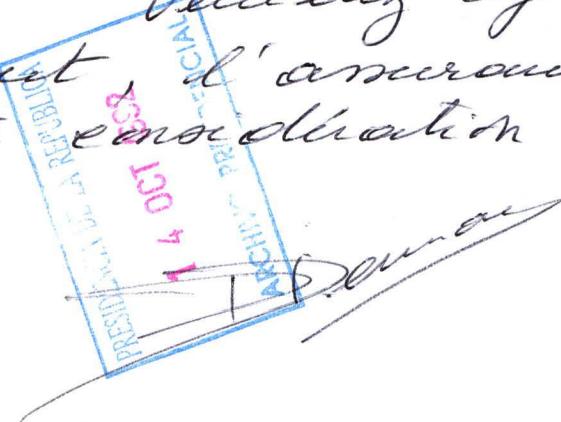


Mais nous pensons que la loi d'amnistie  
de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement  
des cas de violations commises par le  
partie, et que cette loi devrait donc être  
abrogée.

Nos préoccupations ne concernent pas  
une fois l'année 1992 écoulée

Nous estimons que telles exactions  
doivent être menées afin d'éviter que  
de telles violences ne se reproduisent  
et que les auteurs de ces faits soient  
traduits en justice.

Veuillez agréer, Monsieur le  
Président, l'assurance de ma très  
haute considération



Mme Danielle Demau  
48 Rue Général Five  
1040 - Bruxelles  
Belgique.